

RATABOUL ET PUECH (1873-1882), Nouméa commerce

Pierre-Isaac PUECH

Né à Mazamet (Tarn), le 26 février 1840.
Fils de David-Isaac Puech et d'Élisabeth Durand.
Marié à Nouméa, le 7 novembre 1868, avec Élisabeth Martel (1840-1869), puis le 7 janvier 1871, avec Florence Mary Heaney (1849-1883), enfin à La Foa, le 22 janvier 1895, avec Marie Victorine Remondi (1844-1921).

Établi en Nouvelle-Calédonie vers 1865.
Associé de Rataboul (sept. 1873).
Juge au tribunal de commerce (21 novembre 1874).
À la suite de l'évasion du communard Henri Rochefort, [expulsé arbitrairement de Nouvelle Calédonie](#) (8 janvier 1875).
Il perd trois procès en demande de dédommagement et adresse en vain une pétition à la Chambre des députés.
Il revient en Nouvelle Calédonie.
Conseiller municipal de Nouméa (1879).
Président de la chambre de commerce de Nouvelle-Calédonie.
Administrateur de la [Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides](#) (nov. 1882).
Vice-président du conseil général (1900-1901).
Dédommagé par le gouverneur Paul Feillé sous forme d'une concession de 7.000 hectares de terres à pâturage à Kournac (1901).

Décédé à Nouméa, le 22 avril 1904.

En 1866, [Louis Ballande](#) soumissionne, avec Bordeaux comme point de départ, pour le transport régulier des passagers, vivres et matériel, pendant trois ans, entre la métropole et les colonies de Tahiti et de Calédonie. En 1870, c'est Tandonnet, de Bordeaux, qui enlève le contrat de charge. Tout est prêt alors, pour entrer dans des activités commerciales. Louis Ballande consolide aussitôt son débouché calédonien en créant une société confiée à son neveu, Marc Rataboul, associé à un certain Puech ¹.

ANNONCES LÉGALES
(*Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 10 septembre 1873)

Du trente août mil huit cent soixante-treize.
ACTE DE SOCIÉTÉ
POUR LE COMMERCE DE TOUTES MARCHANDISES

¹ Jean-Paul Avisseau, [Les Établissements Ballande et la Nouvelle-Calédonie](#) (1997).

EN GÉNÉRAL

Entre :

Marc-Marie-Ferdinand RATABOUL, commerçant, demeurant à Nouméa, d'une part ;
Et Pierre-Isaac PUECH, commerçant, demeurant à Nouméa, d'autre part ;

SOUS LA RAISON RATABOUL ET PUECH.

Le siège de la société est fixé à Nouméa.

Chacun des associés gère et administre. La signature sociale appartient à chacun d'eux.

Le capital social est fixé à cinquante mille francs, qui seront fournis par moitié par les associés.

La société commencera le premier septembre mil huit cent soixante-treize et finira le premier septembre mil huit cent soixante-seize.

Dépôt de l'acte de société a été fait aux greffes du tribunal civil de première instance et du tribunal de commerce de Nouméa le cinq septembre mil huit cent soixante-treize.

Certifié véritable par les associés soussignés.

Signé : RATABOUL, — PUECH.

CHRONIQUE

(*La Gironde*, 28 mars 1875, p. 1, col. 5)

— Le *Morning Herald de Sidney* (Nouvelle-Hollande) du 23 janvier raconte, d'après une lettre de Nouméa du 11 du même mois, qu'un ordre arrivé de Paris a prescrit l'expulsion de la Nouvelle-Calédonie de plusieurs résidents civils. Ce sont MM. Puech, de la maison Puech et Rataboul, qui reçoivent tous les deux mois une cargaison de Bordeaux ; S. Sohn, marchand de bois et propriétaire d'une scierie ; Blaise, épicier ; Cassan, ancien garde-magasin à la presqu'île Ducos, et Dussert, marchand de vin. Deux mois ont été accordés aux expulsés pour régler leurs affaires. En même temps, l'Union calédonnienne, loge maçonnique de Nouméa, a été dissoute, avec interdiction d'ouvrir une autre loge dans la colonie ou dans ses dépendances.

COURRIER DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(*Le Temps*, 15 octobre 1879)

Voici les noms des premiers conseillers municipaux de Nouméa : MM. Porcheron père, G. Brun, Simon, Dezarnaulds, Ballin, Rataboul, Killand [Rolland], Puech, Gerdolle, Bouillaud, Sauvan, Locamus, J. Lomont, Bataille et Armand.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)

(*La Gironde*, 21 septembre 1880)

Nouméa, le 24 juillet 1880.

.....
Un surveillant militaire a été assassiné, il y a quelques jours, à l'île Nou, par un forçat. La population commence à s'émouvoir des assassinats, des vols, des évasions, qui se renouvellent constamment. Aussi plusieurs citoyens se sont-ils réunis le 20 du courant

pour se concerter sur les moyens à employer pour faire cesser les crimes qui sont commis tous les jours par les condamnés ou les libérés.

Une pétition à été adressée au gouverneur, le priant de vouloir bien porter le plus prompt remède à cet état de choses : on a nommé une commission composée de huit membres, avec un de nos principaux commerçants, M. Puech, comme président. Celle-ci a été élue à l'effet de s'entendre avec l'administration supérieure sur les meilleures mesures à prendre pour prévenir le retour de ces séries ininterrompues de méfaits qui ont tant ému la population.

Main-d'œuvre néo-hébridaise

TRIBUNAL CRIMINEL DE NOUMEA

L'affaire de la *Vénus*

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 24 septembre 1882)

.....
M. le président. — À quel prix avez-vous acheté les hommes du dernier chargement ?

M. Higginson. — 300 ou 310, je crois, à MM. Rataboul et Puech.

M. Puech, assesseur. — 310.

NOUMEA

Les patentes

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 19 novembre 1882)

La réunion annoncée pour les patentes a eu lieu, mardi soir, à la maison de l'Union néo-calédonienne.

M. Puech, président de la chambre de commerce, a soutenu avec aplomb et éloquence les prétentions de notre aristocratie commerciale. D'après lui, plus on est riche, moins on doit payer à la colonie, il faut encourager le capital et les capitalistes en les dégrevant, et c'est ce que la chambre de commerce a parfaitement compris.

La réunion n'a point semblé prête à se rallier aux idées de M. Puech et elle a nommé une commission de cinq membres à laquelle elle a donné mandat d'adresser une pétition au Gouverneur pour lui demander l'abaissement des patentes et leur réduction à un taux modique et uniforme.

La diminution que ces modifications amènerait dans le chiffre des recettes serait comblée par un droit *ad valorem* sur toutes les marchandises importées. De cette façon, il y aurait proportion équitable, et le négociant qui fait annuellement deux ou trois millions d'affaires paierait un peu plus que le pauvre diable qui n'en fait que pour deux ou trois mille par mois. Et puis, la même marchandise ne paierait pas quatre ou cinq fois l'impôt au grand détriment des consommateurs.

NOUVELLES LOCALES

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 3 décembre 1882)

Nous avons une triste nouvelle à enregistrer :

M. Rataboul, qui était récemment parti pour France, est mort le 11 novembre, à l'âge de 38 ans, à Amélie-les-Bains, une station thermale où il s'était rendu dans l'espoir de s'y rétablir complètement de la blessure qu'il avait reçue dernièrement à Canala, à la suite de l'accident que nous avons conté.

M. Rataboul était le neveu de M. Ballande, de Bordeaux, dont nous avons l'autre jour annoncé la mort.

La Nouvelle-Calédonie perd en lui un de ses négociants les plus honorables et les plus estimés et dont tous les colons garderont longtemps la mémoire, car Rataboul n'avait que des amis à Nouméa et dans l'intérieur.

C'est une dépêche télégraphique qui a apporté la nouvelle de cette mort inopinée. Et on ne l'a connue dans Nouméa que mercredi soir, bien qu'elle fût arrivée par le dernier courrier, mais elle était à l'adresse de M. Servais, alors à Ouégoa, et lui avait été transmise sous pli.

LA TRAITE EN OCÉANIE

LE BOIS D'ÉBÈNE DES NOUVELLES-HÉBRIDES ² (*Le Matin*, 24 mars 1894, p. 1-2)

.....
Les Canaques [néo-hébridais] étaient exposés aux acquéreurs devant les docks Rataboul et Puech ; parfois, on remarquait au milieu de ces peaux bronzées et nues une peau entièrement blanche, surmontée d'une toison blonde ou rousse, et l'impression était poignante : ce sosie d'Européen, mis à l'encan parmi les sauvages, était un albinos ; ils ne sont pas rares dans ces régions.

Suite :

[André Ballande](#) rachète leurs parts à Rataboul et à Puech, apure le passif de la maison et s'attache à lui donner l'extension qui lui assurera la première place dans le pays.

² Article non signé mais certainement de Charles Malato, qui avait suivi son père, déporté en Nouvelle-Calédonie après la Commune (1875-1881). Il reprend cette scène dans [Mémoires d'un libataire](#) (1937).